EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 02/10/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013
D-2013/530

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés :

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Herbiers vivants : Tables rondes sur la valorisation des herbiers. autorisation encaissement. signature

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Jardin Botanique de Bordeaux, en partenariat avec les Archives départementales des Landes et Conseil général des Landes ; Conservatoire botanique national Sud-Atlantique ; Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées Musée de Borda (ville de Dax), est à l'initiative d'un travail autour des Herbiers qui sont conservés par des institutions, de natures différentes, ils sont l'objet d'interrogations nombreuses et variées issues des missions propres à chacune de ces structures.

Une de ces interrogations est commune à toutes ces institutions : Comment valoriser ces collections fragiles, maintenues en réserve et donc souvent inaccessibles, alors qu'elles sont sources d'histoire et de connaissances botaniques, en particulier comme témoins de la biodiversité.

Afin de faire émerger des réponses adaptées aux spécificités des institutions concernant la conservation, la restauration, la numérisation, la valorisation et leur financement, le besoin de partage des informations et des expériences s'imposent.

L'objectif principal de ces tables-rondes est de fédérer tous les acteurs concernés à une échelle nationale autour de cette problématique afin d'établir une synthèse des connaissances nationales sur la valorisation des herbiers, notamment à partir des expériences menées en Aquitaine.

Deux journées seront consacrées pour ces rencontres pour lesquelles les participants doivent verser des frais d'inscription d'un montant de 90.00 € (hors frais de restauration)

Les sommes liées à l'ensemble des inscriptions et de restauration permettront :

- de payer les frais d'organisation

- de prendre en charge les frais de transports et d'hébergement des conférenciers,

- de régler tous les frais tels que : location de salles, accessoires, communication et reprographie, publication des actes.

- de prendre en charge les frais de restauration

En conséquence, Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le contenu, d'autoriser Mr Le Maire à encaisser les frais d'inscription et régler l'ensemble des frais afférents à cette manifestation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK